

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à 20 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Hélène CANTAREL, Maire.

ORDRE DU JOUR

- Appel nominal
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

1 – Fixation du tarif de l'Eau 2025

Questions diverses

- Projet d'aménagement de la mairie
 - Conseil municipal des jeunes
 - ...
-

étaient présents : Mme BOUAT Vanessa, Mme CANTAREL Marie-Hélène, M FINI William, Guillaume GRANVAL, M. GUERY Lionel, M. Didier MARCASTEL, Mme BARNABE née MOMBOISSE Martine, , M. PUECHMAUREL Olivier , M. ROMAN Thierry, Mme ZANOTTI Annie
Absent excusé : M. MARGUERITTE Laurent

La séance commence à 20h30.

Madame Martine BARNABE est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal. Madame le Maire procède à l'appel nominal de tous les conseillers municipaux, 10 conseillers étant présents, elle déclare que l'assemblée remplit les conditions exigées pour délibérer.

Ensuite, Madame le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 29 octobre 2024. Aucune observation n'est faite. Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

1 Fixation du tarif de l'Eau 2025 :

Madame le maire fait part des résultats du service de l'eau en 2024 qui révèlent une mauvaise performance de notre réseau de distribution d'eau potable. Elle informe que le gros compteur situé au Bourg présente une fuite importante.

L'entreprise Hydrau-Elect a posé un nouveau compteur permettant de suivre à distance les enregistrements. Ce dernier a mis en évidence un débit de fuite en aval du compteur d'environ 3.5m3/heure.

Madame le maire indique qu'il faut désormais affiner nos relevés au niveau des 6 vannes identifiées pour trouver la zone de fuite. Par ailleurs elle rappelle que la cartographie de notre réseau en cours.

Madame le maire poursuit par la présentation des résultats comptables du service de l'eau qui présentent un déficit d'environ 7000 €. Elle indique par ailleurs que des travaux de réparations d'environ 17 000 € sur les 2 dernières années ont été nécessaires mais n'ont pas permis d'améliorer la performance du réseau. Le service distribue 272 abonnés, ainsi il faudrait une augmentation du tarif de 0.23€/m3 pour absorber cette perte.

M Roman signale que la fuite identifiée au niveau de la zone du Bourg devrait se résoudre en 2025, ainsi il faudrait pondérer la hausse de tarif nécessaire. Il indique également qu'un travail de recensement de toutes les évolutions sur le réseau sera effectué.

Madame le Maire fait ensuite part de l'évolution des Redevances de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

La Redevance pour pollution domestique est supprimée et s'appliquera désormais au 01/01/2025 la Redevance sur la consommation d'eau potable : **le tarif à appliquer sur les factures 2025 s'établit à 0,32€/m3.**

Par ailleurs au 01/01/2025, au titre de la Redevance pour performance, le service de l'eau de la commune de Saint-Michel-Loubéjou, qui a la compétence de distribution d'eau potable, doit répercuter une contre-valeur sur la facture d'eau établie en tenant compte du taux voté par l'agence et de la modulation liée aux performances des réseaux d'eau potable.

Ainsi, le tarif à appliquer sur les factures pour la Redevance pour performance des réseaux de distribution d'eau potable **s'établit à 0,07 €/m3** (taux voté par l'agence de 0,35 €/m3 auquel est appliquée une modulation de 0,2).

Madame le maire propose de délibérer pour le tarif 2025,
Elle rappelle les tarifs AEP :

- Abonnement par abonné : 8 € HT (TVA 5,5 %)
- Tarif du m3 : 0.85 € HT (TVA 5,5 %)

L'augmentation de tarif qu'il serait nécessaire d'appliquer pour absorber la perte devrait être de 0.23 €/m3, le conseil municipal propose de diviser par 2 ce montant.

■ Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants en 2025 :

■ Abonnement tarif unique	75.00 €
■ Le prix au m3 de 0 à 250 m3	1.62 €
■ Prix dégressif du m3 au-delà de 250 m3	1.35 €

Questions diverses :

■ Projet d'aménagement de la mairie : Madame le maire fait part de travaux à l'étude concernant la rénovation de la salle du conseil municipal et de l'entrée de la mairie. En effet le petit bureau qui jouxte le secrétariat pourrait devenir une salle d'attente avec la création d'un accès depuis le couloir. Un bureau pour le maire pourrait être créé dans un angle de la salle du conseil municipal, permettant un espace de confidentialité. La salle du conseil municipal dans son ensemble nécessite d'être rénovée (isolation, peintures) car une odeur d'humidité s'en dégage.

Par ailleurs un devis établi par M Olivier JOLY a été accepté pour continuer l'aménagement de la salle des archives à l'étage.

■ Conseil Municipal des jeunes : Madame Vanessa SABUT donne le compte-rendu du 1^{er} conseil municipal des jeunes qui s'est tenu le Vendredi 17 janvier. Dix enfants de la commune, de 7 à 12 ans, ont participé en présence de Mme le maire, de Mme BARNABE, de M ROMAN et de Mme SABUT. Durant 1 heure les enfants ont questionné sur le fonctionnement de la mairie et il y a eu de très bons échanges. Une nouvelle séance se tiendra avant la fin du trimestre.

■ Route de Larouquette : Madame le maire expose qu'à la suite d'un rendez-vous avec l'entreprise Signaux Girod, fabricant de signalisation routière, elle a obtenu des conseils pour aider à faire baisser la vitesse. Ainsi la commune pourrait réaliser un marquage de lignes de rive pour séparer l'accotement de la chaussée, cela a un certain effet psychologique.

Par ailleurs il reste la possibilité de passer ce secteur en zone 30km/h avec en supplément un panneau solaire lumineux clignotant. Ce panneau ne s'éclaire qu'à l'approche d'un véhicule en excès de vitesse.

■ Défaut d'éclairage public : M GRANVAL rappelle que la panne dure depuis la fin du mois d'octobre. M ROMAN précise que cela a été signalé très tôt aux services de Territoire d'Energie Lot, désormais en charge de la maintenance et que par ailleurs une relance a été effectuée.

La séance se termine à 22h30.

La Secrétaire de Séance, Martine BARNABE



Le maire, Marie-Hélène CANTAREL



Le présent procès-verbal est approuvé par les membres présents à la séance du conseil municipal du 08/04/2025